

**VILLE DE
RIORGES**

N° 2_7

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **20 SEPTEMBRE** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 21 septembre 2018.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 26 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Stéphane JEVAUDAN, *adjoint* ; Bernard JAYOL, Nicole AZY, Michelle BOUCHET, Blandine LATHUILIERE, Chantal LACOUR, Guy CONSTANT, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Pascale THORAL

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Stéphane JEVAUDAN Bernard JAYOL Nicole AZY Michelle BOUCHET Blandine LATHUILIERE Chantal LACOUR	Roland DEVIS Jean-Luc CHERVIN Elodie PINSARD-BARROCAL Jacky BARRAUD Véronique MOUILLER Martine SCHMÜCK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

FINANCES**RAPPORT DE GESTION 2017 DE LA SEDL
APPROBATION**

Monsieur le Maire explique que la SEDL est composée de 34 actionnaires pour un capital de 807 765 €. La ville de Riorges dispose de 300 actions au capital social de la SEDL pour un montant de 3 675 €.

Pour rappel, à ce jour, la SEDL intervient sur la commune. Elle a signé un traité de concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC du Triangle des Canaux en septembre 2012.

Le Code général des collectivités territoriales précise dans son article 1524-5 que "les organes délibérant des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration".

Afin de satisfaire à cette obligation, le conseil municipal est invité à délibérer sur le rapport de gestion de la SEDL et les états financiers validés par l'assemblée générale de la SEDL du 26 juin 2018.

2017 a notamment vu la mise à jour des statuts (le nombre de sièges d'administrateurs est fixé à 17 dont 14 pour les collectivités territoriales), ainsi que la mise en place de l'étude sur l'évolution stratégique de la SEDL et de la SEM PATRIMONIALE.

Le compte de résultat pour l'exercice 2017 est présenté. Après avoir enregistré une perte de 61 488 € lors de l'exercice précédent, la SEDL dégage un bénéfice net de 12 088 € en 2017. Le chiffre d'affaires de 2017 est en croissance (9,4 %) par rapport à 2016 (augmentation liée aux concessions d'aménagement et aux mandats).

Aucun dividende n'a été versé par la société au cours des trois derniers exercices.

L'évolution prévisible de la société et la perspective d'avenir ont été développées au conseil d'administration du 29 mars 2018 et ont fait notamment l'objet des projets de résolutions de l'assemblée générale mixte – partie extraordinaire de juin 2018.

Vu l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de gestion 2017 de la SEDL.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,
Riorges, le 21 septembre 2018

Le Maire
Jean-Luc CHERVIN

